



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## EPEP

### **Pour le SNUDI-FO, plus que jamais, retrait du projet de décret, non au statut d'emploi fonctionnel de directeur chef d'établissement**

Mardi 25 septembre, le SNUDI-FO a été reçu en audience par le Cabinet du Ministre de l'Éducation nationale afin de « reprendre la discussion » sur l'expérimentation du projet décret relatif aux EPEP publié l'an dernier.

D'entrée le SNUDI-FO a rappelé le vœu adopté à une écrasante majorité par le Conseil Supérieur de l'Éducation du 20 septembre 2007 (45 pour FO FSU UNSA CFDT..., 4 contre MEDEF - CFTC, 7 abst. et 3 refus de vote) :

« *Le CSE réuni le 20 septembre 2007 rappelle son vote du 5 février concernant le projet de décret relatif à l'expérimentation des EPEP (41 contre, 1 abst. 4 refus de vote et un seul pour) et demande en conséquence au ministre de renoncer à le publier* ».

Pour le SNUDI-FO, ce vœu traduit le refus profond, massif exprimé l'an dernier par les enseignants et leurs syndicats comme par les élus qui par de multiples prises de position ont revendiqué le retrait du projet de décret relatif aux EPEP.

Par conséquent, le SNUDI-FO a une nouvelle fois insisté pour que le ministre fasse preuve de bon sens et renonce définitivement à publier le décret.

A cette exigence, les représentants du ministre ont répondu que l'objectif du ministre demeurait de « *trouver un terrain d'entente* » dans le cadre de l'expérimentation des EPEP !

### **Mais s'entendre sur quoi ?**

- sur la mutualisation dans le but de rationaliser les moyens pour contribuer à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant en retraite ?
- sur le statut propre et l'autonomie de chaque EPEP afin de remettre en cause le caractère national de l'Éducation et du statut de ses maîtres ?
- sur l'administration de l'EPEP par un Conseil d'administration composé en majorité d'élus afin de mettre sous tutelle les enseignants ?
- sur le statut d'emploi fonctionnel du directeur de l'EPEP dont la fonction sera d'être l'« organe exécutif » du CA présidé par un élu politique ?
- sur le Conseil pédagogique qui ne sera rien d'autre qu'un conseil de surveillance des enseignants dont la liberté pédagogique et l'indépendance professionnelle seraient remises en cause ?

### **Non au conseil d'administration**

Devant l'insistance des représentants du ministre à solliciter le SNUDI-FO pour trouver un « *terrain d'entente* » sur la composition du Conseil d'administration de l'EPEP, le syndicat a réaffirmé son opposition à ces structures qui :

- remettraient en cause les règles statutaires actuelles de nomination des enseignants et leurs obligations de service,
- remettraient en cause l'existence des instances paritaires de représentation des personnels (CTP, CAPD, CHS)

Par contre, le SNUDI-FO a renouvelé sa demande d'ouverture urgente de négociations pour répondre aux revendications de tous les enseignants et notamment de celles des directeurs sur le plan de la revalorisation financière et des décharges de service, pour assurer les tâches de bon fonctionnement de l'école communale républicaine.

### **Plus que jamais, ce projet de décret doit être définitivement abandonné !**

Le SNUDI-FO qui le 13 septembre s'est adressé à tous les syndicats du 1<sup>er</sup> degré « *pour se rencontrer et organiser la mobilisation des collègues* » appelle à multiplier les prises de position dans les départements, les circonscriptions, les écoles.

## **Retrait du projet de décret, Non au statut d'emploi fonctionnel de directeur chef d'établissement !**

\* A la demande du SNUDI-FO de voir suspendu les retraits ou menace de retrait de salaire pour service non fait à l'encontre des directeurs n'ayant pas renvoyé l'enquête 19, les représentants du ministre ont indiqué vouloir apaiser la situation et ont accepté de regarder toutes les situations qui leur seraient signalées par le syndicat.